

14 Mar 2025 -15:15

Appartient à [Conseil des ministres du 14 mars 2025](#)

## Modification de la nomenclature des ponctions pleurales et du drainage thoracique

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à actualiser la nomenclature relative aux ponctions pleurales et au drainage thoracique.

La nomenclature actuelle sur les ponctions pleurales et les drainages thoraciques ne correspond plus à la réalité médicale. Les médecins ont été contraints d'utiliser les codes existants de manière créative afin de fournir les meilleurs soins. C'est pourquoi les articles concernés de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités sont retravaillés, en tenant compte d'une meilleure compréhension médicale.

Plus concrètement, de nouvelles prestations de ponction ou de drainage sont ajoutées et d'autres sont modifiées ou supprimées.

Ces modifications entraînent aussi une adaptation du ticket modérateur. Le ticket modérateur pour la nouvelle prestation 355994 est ainsi arrêté à 5,33 euros pour les patients non bénéficiaires d'une intervention majorée. Pour cette même prestation, les patients bénéficiaires d'une intervention majorée ne doivent pas payer de ticket modérateur. Concernant les autres nouvelles prestations portant les numéros 356005, 356016-356020, 356031- 356042 et 356053-356064, le ticket modérateur ne devra pas être payé.

Par ailleurs, une correction technique est apportée dans le cadre de l'intégration (« inkanteling ») des tests Covid.

Le projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d'État.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'article 37bis de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte  
contre la pauvreté  
Rue de la Loi 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)